

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto sur sa quinzième session,
tenue à Madrid du 2 au 15 décembre 2019****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et sigles		4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	2-19	5
A. Adoption de l'ordre du jour	2-3	5
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau.....	4	6
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	5-10	6
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	11-12	7
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto	13-16	7
F. Participation.....	17-18	8
G. Documentation.....	19	8
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	20-23	8
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	20-21	8
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	22-23	9
IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 4 de l'ordre du jour).....	24-26	9
A. Communications nationales	24-25	9
B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto	26	9



V.	Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 5 de l'ordre du jour).....	27–32	9
VI.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 6 de l'ordre du jour).....	33–37	10
VII.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	38–43	11
VIII.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour).....	44–45	12
IX.	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 9 de l'ordre du jour).....	46–50	12
X.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 10 de l'ordre du jour).....	51–53	14
XI.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour).....	54–55	14
XII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 12 de l'ordre du jour).....	56–59	14
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2018.....		14
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.....	56–57	14
	C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.....	58–59	15
XIII.	Réunion de haut niveau (Point 13 de l'ordre du jour).....	60–61	15
XIV.	Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour).....	62	15
XV.	Conclusion des travaux de la session (Point 15 de l'ordre du jour).....	63–69	15
	A. Adoption du projet de rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....	64–67	15
	B. Clôture de la session.....	68–69	16

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quinzième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2019/8/Add.1

Décision

- 1/CMP.15 Chili Madrid – Le temps de l'action
- 2/CMP.15 Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre
- 3/CMP.15 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 4/CMP.15 Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre

- 5/CMP.15 Budget du relevé international des transactions et méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé pour l'exercice biennal 2020-2021
- 6/CMP.15 Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021
- 7/CMP.15 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CMP.15 Remerciements au Gouvernement de la République du Chili, au Gouvernement du Royaume d'Espagne et aux habitants de Madrid

Abréviations et sigles

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
MDP	Mécanisme pour un développement propre
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, s'est tenue à l'IFEMA – Feria de Madrid, à Madrid du 2 au 15 décembre 2019. M^{me} Carolina Schmidt (Chili), Présidente de la quinzième session de la CMP, a ouvert la session le lundi 2 décembre¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté³. L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la quatorzième session de la CMP, après consultation du Bureau, et en tenant compte des vues exprimées par les membres du Bureau et par les Parties à la cinquantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

3. Sur proposition de la Présidente de la quinzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I⁴ :
 - a) Communications nationales ;

¹ La quinzième session de la CMP s'est tenue en même temps que la vingt-cinquième session de la COP et la deuxième session de la CMA. Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans des rapports distincts (FCCC/CP/2019/13 et FCCC/PA/CMA/2019/6, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

³ FCCC/KP/CMP/2019/1.

⁴ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

- b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
- 5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
- 6. Questions relatives à l'application conjointe.
- 7. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
- 8. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
- 9. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
- 10. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- 11. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
- 12. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.
- 13. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations d'organisations admises en qualité d'observateurs.
- 14. Questions diverses.
- 15. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. La CMP a examiné ce point subsidiaire à sa 1^{re} séance, ainsi qu'à sa 8^e séance, le 15 décembre. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres supplémentaires⁵.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, la Présidente a proposé que la CMP suive l'organisation des travaux convenue par la COP⁶.

6. Elle a informé les Parties que la CMP prendrait les mesures voulues sur la base des recommandations de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et du SBI concernant les points suivants de son ordre du jour :

⁵ On trouvera la liste des membres du Bureau de la vingt-cinquième session de la COP dans le document FCCC/CP/2019/13, par. 15.

⁶ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 19 à 25.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 10 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 4 a) Communications nationales

Point 5 Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

Point 7 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.

Point 8 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 12 a) Rapport d'audit et états financiers de 2018

Point 12 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

7. L'Ukraine a proposé que l'examen du point 4 de l'ordre du jour soit reporté en attendant que le secrétariat modifie le document FCCC/KP/CMP/2019/6 et Add.1. Elle a demandé que sa déclaration, dont la Présidente a pris acte, soit consignée dans le rapport de la session⁷.

8. La Présidente a noté que la CMP se réunirait à nouveau pendant la deuxième semaine de la session pour examiner les conclusions et les décisions à adopter.

9. La CMP est convenue de procéder sur la base de la proposition faite par la Présidente.

10. Au cours de la session, la Présidente a organisé cinq séances plénières informelles les 10, 12, 13, 14 et 15 décembre, pour faire le point sur les progrès accomplis et communiquer les dispositions prévues pour la suite des travaux en vue de parvenir à un résultat positif sur les questions non résolues transmises par les organes subsidiaires aux organes directeurs aux fins de nouvelles directives et sur des questions précises inscrites à l'ordre du jour des organes directeur⁸.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

11. À la 7^e séance, le 12 décembre, la Présidente s'est référée au rapport sur la vérification des pouvoirs⁹, que le Bureau avait examiné et approuvé, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

12. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session¹⁰.

E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

13. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto¹¹, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole. Compte tenu du nombre actuel de Parties

⁷ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:42:35). De plus amples informations figurent dans le document FCCC/CP/2019/13, par. 21.

⁸ On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document FCCC/CP/2019/13, par. 28, 46 et 47.

⁹ FCCC/CP/2019/12–FCCC/KP/CMP/2019/7–FCCC/PA/CMA/2019/5.

¹⁰ On trouvera la liste des pouvoirs supplémentaires présentés après la publication du rapport sur la vérification des pouvoirs dans le document FCCC/CP/2019/13, par. 37.

¹¹ Décision 1/CMP.8.

au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur. La Présidente a fait observer qu'au 1^{er} décembre 2019, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha de 134 Parties.

14. Elle a engagé vivement les Parties au Protocole de Kyoto entendant ratifier l'Amendement de Doha à accélérer leurs procédures internes afin de déposer dès que possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note de l'état de la ratification de l'Amendement de Doha au 1^{er} décembre 2019.

15. À la 8^e séance, la Présidente a informé la CMP que le Dépositaire avait reçu le 10 décembre 2019 l'instrument d'acceptation de l'Amendement de Doha de Nioué. Elle a informé la CMP que neuf autres instruments d'acceptation étaient nécessaires pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur.

16. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note de l'état actualisé de la ratification de l'Amendement de Doha.

F. Participation

17. On trouvera des renseignements sur la participation aux réunions de Madrid dans le document FCCC/CP/2019/INF.4.

18. Conformément à la décision 36/CMP.1, les décisions prises par la COP sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP. La liste des organisations nouvellement admises en qualité d'observateurs aux sessions de la COP, de la CMP et de la CMA figure dans le document FCCC/CP/2019/6/Rev.1¹².

G. Documentation

19. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa quinzième session est disponible sur le site Web de la Convention¹³.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

20. À la 7^e séance, le Président du SBSTA, Paul Watkinson (France), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa cinquante et unième session¹⁴ et a rendu compte oralement des résultats des cinquantième et cinquante et unième sessions de cet organe¹⁵.

21. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur sa cinquantième session¹⁶, du projet de rapport du SBSTA sur sa cinquante et unième session et du rapport oral du Président du SBSTA. La Présidente a remercié M. Watkinson pour son action résolue et sa direction des travaux du SBSTA au cours des deux dernières années.

¹² Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 16 à 18.

¹³ <https://unfccc.int/event/cmp-15>.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2019/L.12.

¹⁵ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 0:35:02).

¹⁶ FCCC/SBSTA/2019/2.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

22. À la 6^e séance, le Président du SBI, Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa cinquante et unième session¹⁷ et a rendu compte oralement des résultats des cinquantième et cinquante et unième sessions de cet organe¹⁸.

23. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du rapport du SBI sur sa cinquantième session¹⁹, du projet de rapport du SBI sur sa cinquante et unième session et du compte rendu oral du Président du SBI. La Présidente a remercié M. Dlamini pour son action résolue et sa direction des travaux du SBI au cours des deux dernières années.

IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I²⁰

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

24. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²¹.

25. À sa 7^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI sur cette question²².

B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

26. À la 1^{re} séance, la Présidente s'est référée au rapport annuel (2019) de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe I dont les engagements sont inscrits dans la troisième colonne de l'annexe B de l'Amendement de Doha²³. La CMP n'a pas achevé l'examen de ce rapport à la session en cours.

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. À la 1^{re} séance, la Présidente s'est référée au rapport annuel du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) à la CMP²⁴, portant sur ses activités au cours de la période du 1^{er} septembre 2018 au 12 septembre 2019.

¹⁷ FCCC/SBI/2019/L.17.

¹⁸ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenary-part-1> (à partir de 0:39:12).

¹⁹ FCCC/SBI/2019/9 et Add.1.

²⁰ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

²¹ Point 3 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI (Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention).

²² FCCC/SBI/2019/20, par. 12.

²³ FCCC/KP/CMP/2019/6 et Add.1.

²⁴ FCCC/KP/CMP/2019/3.

28. Elle a remercié le Président du Conseil exécutif du MDP, Piotr Dombrowicki (Pologne), pour sa direction, ainsi que les membres et membres suppléants du Conseil pour l'important travail fourni.

29. Sur proposition de la Présidente, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par Dimitar Nikov (France) et Yaw Osafo (Ghana).

30. À sa 7^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMP a adopté la décision 2/CMP.15, intitulée « Directives concernant le Mécanisme pour un développement propre ». La Présidente a remercié MM. Nikov et Osafo pour l'important travail fourni.

31. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Conseil exécutif du MDP était dans l'attente d'une candidature et a engagé les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre la candidature manquante à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois que la Secrétaire exécutive aurait reçu celle-ci, le candidat désigné serait réputé élu à la quinzième session de la CMP.

32. Sur proposition de la Présidente, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP dont le nom suit²⁵ :

<i>Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre</i>		
	<i>Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
États d'Europe orientale	Diana Harutyunyan (Arménie)	Natalia Kushko (Ukraine)
Petits États insulaires en développement	Omar Yuvual Alcock (Jamaïque)	Amjad Abdulla (Maldives)
Parties visées à l'annexe I	Piotr Dombrowicki (Pologne)	Anna Romanovskaya (Fédération de Russie)
Parties non visées à l'annexe I	Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)	Kamal Djemouai (Algérie)
	José Domingos Gonzalez Miguez (Brésil) ²⁶	Asmau Jibril (Nigeria)
		Nurul Quadir (Bangladesh)

VI. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

33. À la 1^{re} séance, la Présidente s'est référée au rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe à la CMP²⁷, portant sur ses activités au cours de la période du 1^{er} septembre 2018 au 17 septembre 2019.

34. Elle a remercié le Président du Comité de supervision de l'application conjointe, Kyekyeku Oppong-Boadi (Ghana), et ses membres et membres suppléants pour leurs efforts tout au long de l'année écoulée.

²⁵ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

²⁶ Conformément à la communication de la présidence du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes en date du 12 décembre 2019, le membre du Brésil, José Domingos Gonzales Miguez, occupera ce poste pendant la première année (2020) du premier mandat, et le membre de la République dominicaine, Moises Alvarez, l'occupera pendant la deuxième année (2021) du premier mandat.

²⁷ FCCC/KP/CMP/2019/2.

35. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe.

36. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Comité de supervision était dans l'attente de candidatures et a engagé les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants concernés seraient réputés élus à la quinzième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

37. Sur proposition de la Présidente, la CMP a élu au Comité de supervision de l'application conjointe les membres et membres suppléants dont le nom suit²⁸ :

<i>Comité de surveillance de l'application conjointe</i>		
	<i>Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
Parties visées à l'annexe I	Vanessa Leonardi (Italie)	Konrad Räschke-Kessler (Allemagne)
Parties visées à l'annexe I en transition	Boryana Kamenova (Bulgarie)	Izabela Zbordwska (Pologne)
	Iryna Rudzko (Biélorus)	
Petits États insulaires en développement	Derrick Oderson (Barbade)	Albert Williams (Vanuatu)

VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

38. À la 1^{re} séance, la Présidente s'est référée au rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP²⁹, portant sur ses activités au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 au 11 octobre 2019.

39. Elle a remercié la Présidente du Conseil du Fonds, Sylviane Bilgischer (Belgique), et les membres et membres suppléants de cet organe pour l'important travail fourni.

40. Sur proposition de la Présidente, la CMP a établi un groupe de contact sur cette question, coprésidé par Amjad Abdulla (Maldives) et Fiona Gilbert (Australie).

41. À sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMP a adopté la décision 3/CMP.15, intitulée « Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ». La Présidente a remercié M. Abdulla et M^{me} Gilbert pour l'important travail fourni.

42. La Présidente a noté que le Conseil du Fonds pour l'adaptation était dans l'attente de candidatures et a engagé les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants concernés seraient réputés élus à la quinzième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

²⁸ Voir la note 25 ci-dessus.

²⁹ FCCC/KP/CMP/2019/4-FCCC/PA/CMA/2019/2 et Add.1

43. Sur proposition de la Présidente, la CMP a élu au Conseil du Fonds pour l'adaptation les membres et membres suppléants dont le nom suit³⁰ :

<i>Conseil du Fonds pour l'adaptation</i>		
	<i>Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
États d'Afrique	Patience Dampsey (Ghana)	Fatou Ndeye Gaye (Gambie)
États d'Asie et du Pacifique	Jong Hun Lee (République de Corée)	Sheida Asgharzadeh Ghahroudi (République islamique d'Iran)
États d'Europe orientale	Ala Druta (République de Moldova)	Aram Ter-Zakaryan (Arménie)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Margarita Caso Chávez (Mexique)	Mariana Kasprzyk (Uruguay)
États d'Europe occidentale et autres États	Claudia Keller (Allemagne)	Susana Castro-Acuna (Espagne)
Pays les moins avancés	Idy Niang (Sénégal)	Tshering Tashi (Bhoutan)
Parties visées à l'annexe I	Sylviane Bilgischer (Belgique)	Antonia Sutter (Suisse)
Parties non visées à l'annexe I	Luca Di Pietro Paolo (Argentine)	
	Ali Waqas Malik (Pakistan)	Naima Oumoussa (Maroc)

VIII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

44. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³¹.

45. À sa 7^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI sur la question³².

IX. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 9 de l'ordre du jour)

46. À la 1^{re} séance, la Présidente s'est référée au rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP³³, portant sur ses activités au cours de la période du 1^{er} septembre 2018 au 6 septembre 2019.

47. Elle a remercié les Coprésidents du Comité de contrôle du respect des dispositions, Joseph Aitaro (Palaos) et Emanuela Sardellitti (Italie), pour leur action à la tête du Comité, ainsi que les membres et membres suppléants de cet organe pour l'important travail fourni.

³⁰ Voir la note 25 ci-dessus.

³¹ Point 15 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI (Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement).

³² FCCC/SBI/2019/20, par. 75.

³³ FCCC/KP/CMP/2019/5.

48. Sur proposition de la Présidente, la CMP a pris note du rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions et a invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'appuyer les travaux du Comité durant l'exercice biennal 2020-2021.

49. À la 8^e séance, la Présidente a noté que le Comité était dans l'attente de candidatures et a engagé les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2020 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants concernés seraient réputés élus à la quinzième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

50. Sur proposition de la Présidente, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions dont le nom suit³⁴ :

<i>Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de la facilitation</i>		
	<i>Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
États d'Europe orientale	Siarhei Nikitsin (Biélorus)	Valeriy Sedyakin (Fédération de Russie)
États d'Amérique latine et des Caraïbes		Eduardo Silva (Chili)
États d'Europe occidentale et autres États	Gerhard Loibl (Autriche)	Johan Lundberg (Suède)
Petits États insulaires en développement		Robert Branch (Grenade)
Parties visées à l'annexe I	Martin Collins (Irlande)	
Parties non visées à l'annexe I	Anne Omambia (Kenya)	
<i>Comité de contrôle du respect des dispositions - chambre de l'exécution</i>		
	<i>Membre</i>	<i>Membre suppléant</i>
États d'Europe orientale	Iryna Rudzko (Biélorus)	
États d'Europe occidentale et autres États	Karoliina Anttonen (Finlande)	Sébastien Bloch (Suisse)
Petits États insulaires en développement	Derrick Oderson (Barbade)	Stanley Wapot (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Parties visées à l'annexe I	Arne Riedel (Allemagne)	Loredana Dallora (Italie) Felix Zaharia (Roumanie)
Parties non visées à l'annexe I		Ratnasari Warghadibrata (Indonésie)

³⁴ Voir la note 25 ci-dessus.

X. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 10 de l'ordre du jour)

51. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI et du SBSTA³⁵.

52. À la reprise de la 8^e séance, la Présidente a rappelé que le SBSTA et le SBI n'avaient pas pu achever leur examen et que cette question avait été soumise à la CMP en vue de nouvelles directives. Elle a remercié Hussein Rasheed Hassan (Maldives) et Marc Vanheukelen (Union européenne) d'avoir engagé en son nom des consultations sur cette question³⁶.

53. Sur proposition de la Présidente, la CMP a adopté la décision 4/CMP.15, intitulée « Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre ».

XI. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

54. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé que les consultations consacrées à cette question à la quatorzième session de la CMP n'avaient pas permis de dégager un consensus sur la nécessité de poursuivre les travaux au titre de ce point. Elle a proposé qu'un membre de haut rang de sa délégation tienne en son nom des consultations sur la question et en communique le résultat à la CMP.

55. À la 7^e séance, la Présidente a remercié Gonzalo Guaiquil (Chili) d'avoir mené ces consultations et a noté que la CMP n'avait pas achevé l'examen de cette question pendant la session en cours.

XII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2018

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

56. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que les questions visées aux alinéas a) et b) de ce point de l'ordre du jour étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI³⁷.

57. À sa 7^e séance, sur recommandation du SBI³⁸, la CMP a adopté la décision 7/CMP.15, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

³⁵ Point 9 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA et point 16 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI (Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris).

³⁶ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 46 et 47 b).

³⁷ Point 19 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI (Questions administratives, financières et institutionnelles).

³⁸ FCCC/SBI/2019/20, par. 85.

C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

58. À sa 7^e séance, la CMP a pris note des projets de décision relatifs au budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021, ainsi qu'au budget du relevé international des transactions et à une méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé pour l'exercice biennal 2020-2021, dont le SBI à sa cinquantième session avait recommandé³⁹ l'examen et l'adoption par la CMP à sa quinzième session.

59. Sur proposition de la Présidente, la CMP a adopté :

a) La décision 5/CMP.15, intitulée « Budget du relevé international des transactions et méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé pour l'exercice biennal 2020-2021 » ;

b) La décision 6/CMP.15, intitulée « Budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 ».

XIII. Réunion de haut niveau

(Point 13 de l'ordre du jour)⁴⁰

60. Lors de la première séance plénière informelle de bilan, le 10 décembre, la Présidente a désigné Teresa Ribera (Espagne) et Masagos Zulkifi (Singapour) pour animer les débats portant sur la décision 1/CMP.15.

61. À sa 8^e séance, sur proposition de la Présidente, la CMP a adopté la décision 1/CMP.15, intitulée « Chili Madrid – Le temps de l'action ». La Présidente a remercié M^{me} Ribera et M. Zulkifi pour l'important travail fourni.

XIV. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

62. À sa 8^e séance, la CMP a noté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

XV. Conclusion des travaux de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

63. À la 9^e séance de la CMP, tenue conjointement avec les 9^{es} séances de la vingt-cinquième session de la COP et de la deuxième session de la CMA, le 15 décembre, la Présidente et des représentants de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont fait des déclarations finales⁴¹.

A. Adoption du projet de rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

64. À sa 10^e séance, le 15 décembre, la CMP a examiné le projet de rapport de la session⁴² et, sur proposition de la Présidente, a autorisé le Rapporteur à en achever l'élaboration, selon les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

³⁹ FCCC/SBI/2019/9, par. 152.

⁴⁰ Pour de plus amples informations, voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 115 à 121.

⁴¹ Voir le document FCCC/CP/2019/13, par. 123 à 125.

⁴² FCCC/KP/CMP/2019/L.1.

65. Le Secrétaire exécutif adjoint a informé la CMP qu'une décision adoptée par la CMP à cette session avait des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, allant au-delà des dispositions prévues dans le budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Au titre du point 10 de l'ordre du jour (Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre), 860 000 euros seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2020-2021 pour l'exécution du plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre. Cette activité relève de la catégorie des activités temporaires ou à court terme^{43, 44}.

66. Le Secrétaire exécutif adjoint a informé la CMP que le financement de ces activités pour l'exercice biennal 2020-2021 serait assuré par des contributions volontaires et que les besoins en ressources pour 2022 et au-delà résultant des décisions adoptées à la session en cours seraient examinés conformément aux procédures budgétaires établies.

67. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le secrétariat comptait que les Parties continueraient de faire preuve de générosité en assurant le financement de ces activités en temps voulu et de façon prévisible, car sans leurs contributions, le secrétariat ne serait pas en mesure d'exécuter les activités demandées. Il a appelé l'attention sur le fait que les montants en question étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date.

B. Clôture de la session

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

68. À sa 10^e séance, sur proposition d'une Partie, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.15, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République du Chili, au Gouvernement du Royaume d'Espagne et aux habitants de Madrid ».

69. La Présidente a ensuite prononcé la clôture de la quinzième session de la CMP.

⁴³ Telle que définie pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36.

⁴⁴ La même estimation a été présentée au titre du point 12 de l'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la COP dans le document FCCC/CP/2019/13, par. 128 e), et du point 10 de l'ordre du jour de la deuxième session de la CMA dans le document FCCC/PA/CMA/2019/6, par. 78 b).